

Charte Pharahom (Pharmaceutical Association for Homeopathy).

- L'association a pour objet
 - de promouvoir et de défendre la qualité de la science pharmaceutique homéopathique et du médicament homéopathique.
 - d'assurer l'étude, le développement et la protection des intérêts professionnels de ses membres dans tous les domaines concernant l'homéopathie.
- L'Association a pour but de créer un esprit d'entraide et de confraternité entre les pharmaciens membres. L'association se veut indépendante de tout intérêt particulier et veille à la représentation de tous.
- L'association représente, diffuse et défend les avis de ses membres vis-à-vis des autorités légales, des associations professionnelles, nationales et internationales, de l'industrie, des médecins et patients. Ceci dans le but de créer une synergie entre les différents partenaires pour le développement d'une Homéopathie de qualité.
- Elle partage entre tous savoir et connaissances afin d'assurer la qualité des médicaments homéopathiques préparés et délivrés ainsi que la qualité des conseils prodigués lors de la délivrance.
- A cette fin, l'association rassemble documentation et sources de référence touchant le domaine légal, galénique, pharmacopées, matières médicales, souches, proovings, répertoires, publications...afin de les rendre accessibles à tous.
- L'association est soucieuse de garantir l'accessibilité des remèdes pour les patients.
- L'association informe ses membres des activités : congrès, réunions, groupes de travail, programmes d'écoles, en Belgique, en Europe et dans le monde.
- L'Association développe et soutient des thèmes de recherche spécifiques à l'homéopathie pharmaceutique.